



Poliez-Pittet, le 25 janvier 2024

Au Conseil Communal de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 2-2024

Pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la déchetterie et de la STEP

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Afin de réduire sa consommation et sa dépendance à l'énergie électrique, la municipalité propose de poser des panneaux photovoltaïques sur les toits de la déchetterie et de la STEP. Cet investissement s'inscrit dans une logique de réduction de CO₂ et dans la ligne du Plan Energie et Climat Communal (PECC). Cela répond également à notre programme de législature.

Argumentation

Le projet consiste à mettre en œuvre une installation photovoltaïque sur les toitures de la station d'épuration et de la déchetterie. Le dimensionnement et le calepinage du bâtiment ont été faits avec des capteurs solaires photovoltaïques minimum 400Wp à savoir : 104 modules PV toiture, soit 80 modules PV avec onduleur centralisé sur couvert déchetterie et 24 modules PV avec onduleur centralisé sur la station d'épuration.

Déchetterie : L'onduleur sera posé sous le couvert à proximité du tableau électrique.

Station d'épuration : L'onduleur sera dans le local technique.

Actuellement la consommation électrique annuelle du site est de 26'500 kWh. La pose de 104 modules solaires sur les toits permettra de produire environ 48'000 kWh. Nous estimons qu'environ 60 % de la production sera autoconsommée, le solde vendu.

Il existe également une subvention de la confédération de l'ordre de 20% pour la réalisation de tels travaux.

Coûts

Les montants présentés sont basés sur des devis estimatifs.

Pose de 104 modules solaires	CHF	70'000.-
Divers et imprévus	CHF	7'000.-
Coût total	CHF	77'000.-

Remboursement estimé

Si nous calculons avec les chiffres suivants :

28'800 kWh autoconsommés à 25 cts/kWh	CHF	7'200.-
19'200 kWh repris à 15 cts/kWh	CHF	2'880.-
Montant total de vente d'énergie	CHF	10'080.-

En prenant une importante marge de sécurité, et sans compter la subvention fédérale, nous prévoyons de rentabiliser cet investissement en 10 ans.

Financement

Le montant de cet investissement de CHF 77'000 sera financé par :

- Les liquidités de la commune.

Selon les nouvelles normes d'amortissements MCH2 entrées en vigueur au 01.01.2024, la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques devrait être de 30 ans maximum.

Il est toutefois possible de prélever au fonds de réserve (cpte 9282.30) le montant total de l'investissement.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la municipalité à effectuer les travaux relatifs à la pose de panneaux photovoltaïques,
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 77'000.-
- de financer ce montant par les liquidités de la commune
- d'amortir cet investissement par une reprise de réserve du compte 9282.30 Fonds de réserves générales.

Préavis adopté en séance de municipalité du 29 janvier 2024.

Responsable du dossier Monsieur Patrick Gindroz.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Pascal Duthon

La Secrétaire

Tania Giordano